

Madame, Monsieur,

Votre patrimoine a subi des dommages suite aux tremblements de terre engendrés par l'activité de géothermie sur le site de Reichstett et vous vous êtes inscrit auprès de votre mairie dans le but de participer à un collectif.

J'avais planifié de vous inviter à une rencontre publique le 27 mars prochain afin de vous fournir, d'une part des informations et des ateliers sur la géothermie, les procédures d'assurance et autres sujets en rapport avec les divers sinistres et d'autre part de vous permettre de débiter la constitution d'une association.

Les conditions sanitaires ne me permettent pas d'organiser une telle rencontre et il est peu probable que cela puisse se faire dans un avenir très proche.

Néanmoins, il est indispensable que vous puissiez avancer dans la constitution d'une structure juridique en capacité de recevoir des financements, afin par exemple de mandater un avocat pour défendre les intérêts communs, et surtout de pouvoir vous regrouper, vous informer, vous entraider.

En effet, durant cette période j'ai pu rencontrer nombre de détresses, d'interrogations et de doutes :

- Attente d'une expertise qui ne se produit pas
- Interrogation face à une proposition d'indemnisation dont on ne sait mesurer l'adéquation avec les dommages subis,
- Interrogation face à ces propositions d'indemnisation qui vous imposent de renoncer à recours contre l'autre du dommage.
- Aggravation des dégâts au fil du temps et des séismes à répétition
- Solitude après que les diverses assurances ne se soient dites « non concernées »
- Absence de référents, d'avis devant le devis d'entreprise

Vous rencontrez des problématiques de tous types et il est nécessaire que vous puissiez vous regrouper, partager et échanger selon la nature des problèmes rencontrés.

Mairie de La Wantzenau

11, rue des Héros CS 70 005 67610 LA WANTZENAU
Tél. 03.88.59.22.59 • Fax. 03.88.59.22.50

Courriel : info@la-wantzenau.fr
Site Internet : www.la-wantzenau.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h et de 15h à 18h.



La Wantzenau
Strasbourg Eurométropole

La création d'une association nécessite l'investissement de personnes qui vont en prendre la direction : Président, Trésorier, Secrétaire etc. Plusieurs personnes ont fait part de leur intérêt à intégrer ces fonctions. Plusieurs personnes de la Wantzenau et de Hoerdt sont engagés, il nous semble important d'élargir encore d'avantage. En effet je souhaiterais que l'ensemble des personnes qui souhaitent y participer puissent le faire.

Aussi, si vous souhaitez rejoindre le groupe pour densifier l'organe dirigeant (le bureau), je vous invite à contacter Madame Pia KIEFFER, pia.kieffer01@la-wantzenau.fr (par mail ou courrier) avant le 15 avril ce qui nous permettra de nous réunir (en non présentiel).

Pour les autres membres, nous restons dans l'attente de la position de la préfecture pour organiser la journée de rencontre, sous forme d'ateliers (assurances, experts, juristes).

Mon objectif est de réunir ces fondateurs (sous une forme d'une réunion via un média), afin qu'ils puissent s'organiser, définir leur rôle respectif et donner ainsi vie au collectif.

En espérant, pouvoir vous rencontrer prochainement, veuillez agréer Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Michèle KANNENGIESER
Maire

Mairie de La Wantzenau

11, rue des Héros CS 70 005 67610 LA WANTZENAU
Tél. 03.88.59.22.59 - Fax. 03.88.59.22.50

Courriel : info@la-wantzenau.fr
Site Internet : www.la-wantzenau.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h et de 15h à 18h.